

Formations - DPC

LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU OU DPC

Ce dispositif de formation a été intégré au code de la santé publique pour permettre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Il vise à développer les compétences des professionnels de santé et optimiser les pratiques de santé.

Pour remplir son obligation triennale, chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de DPC selon les [orientations nationales prioritaires](#).

[En savoir plus sur le DPC](#)

LE FINANCEMENT DE MA FORMATION

Vous pouvez obtenir la prise en charge financière de votre formation et/ou un forfait de présence, sous certaines conditions. Certaines formations hors parcours DPC peuvent également être éligibles à un financement.

Pour en savoir plus :

- > [ANDPC](#)
- > [FIF-PL](#)
- > [CPF](#)
- > [ANFH](#)
- > Mon employeur ou mon OPCO (se rapprocher de son employeur)

FORMATIONS REGIONALES EN CANCEROLOGIE ET DOMAINES ASSOCIES

Pour mener à bien notre mission « contribuer à l'information et à la formation des acteurs, des patients et de leurs proches sur le parcours de santé en cancérologie », nous mettons un répertoire de formations à disposition des professionnels de santé (médicaux, paramédicaux, administratifs) de PACA, Corse et Monaco.

Ce répertoire repose sur la déclaration semestrielle des programmes par les structures de formation répondant à des critères objectifs de sélection.

> [Accéder à notre répertoire régional de formations](#)

- > [Formation continue de la Faculté de Médecine de Marseille](#)
- > [Formation continue de la Faculté de Médecine de Nice](#)
- > [Catalogue de Formations de l'AFSOS](#) (Association Française des Soins Oncologiques de Support)
- > [Formations proposées par le CRES PACA](#)

Dernière mise à jour le 19 avril 2023